



Le 5 septembre 2019

RETRAITES : CE QUI S'ANNONCE POUR LES AGENTS DES HÔPITAUX

Suite à la présentation à la presse mi juillet du rapport DELEVOYE, Le Monde du 20 juillet titrait « **La Fonction Publique Hospitalière sera perdante** »...

Prenez connaissance des répercussions et des conséquences des attaques contre la retraite des Hospitaliers prévues par Delevoye.

► Fin de la CNRACL, notre caisse de Retraite

En page 5 du dossier de presse Delevoye écrit : « Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite actuels... Les régimes spéciaux seront fermés ».

La fin de la CNRACL signifierait la fin de tous nos droits inscrits dans cette caisse de retraite.

► Fin du calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois

« Les points s'accumuleront tout au long de la carrière sur un compte et, le moment venu, seront transformés en retraite » (page 5 du dossier de presse)

Actuellement le fonctionnaire hospitalier part avec une pension calculée sur le salaire le plus élevé de sa carrière : le salaire perçu les 6 derniers mois.

Le Régime universel par point implique un calcul sur la totalité de la carrière, donc la prise en compte de salaires bien plus bas que la fin de carrière.

► Moins de cotisation retraite = moins de pension

« Il est proposé que le taux de cotisations soit de 28,12%, partagé entre l'employeur (60%) et le salarié (40%)... » (page 6 du dossier de presse)

Actuellement, pour un salaire brut de 1600€, **664€** vont à la caisse de retraite.

L'employeur verse en plus du salaire 30,65% à la CNRACL, soit 490,40€, et le salarié cotise pour 10,85% soit 173,60€.

Demain, selon Delevoye, seulement 449,92€ iraient à la caisse de retraite : 269,92€ versé par l'employeur, et 180€ cotisés par le salarié.

Un agent hospitalier perdrait 6,4€ sur son salaire net et, chaque mois, l'employeur serait autorisé à verser 220,48€ en moins.

Chacun comprend que les pensions seront diminuées d'au moins autant

► Fin de la catégorie active

« L'âge légal de 62 ans s'appliquera... Ainsi les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique, notamment ceux des emplois classés en « catégorie active », seront progressivement fermés » (page 13 du dossier de presse)

Les Aides-soignantes, les ASHQ, les infirmières et paramédicaux de catégorie B, peuvent partir à 57 ans, car ils bénéficient de la catégorie active.

Ils bénéficient de la bonification de 1 an pour 10 ans travaillés.

Pour ceux qui perdraient la catégorie active, ce serait 5 ans de plus pour avoir le droit d'être en retraite ! Delevoye propose de grappiller 6 mois de moins, 1 an, exceptionnellement 2, selon les postes occupés tout au long de la carrière (c'est ce qu'il appelle le Compte Professionnel de Prévention). C'est très loin des droits de la catégorie active.

► L'aveu de Monsieur Delevoye

« Des départs anticipés seront conservés pour les militaires et les fonctionnaires ayant des fonctions dangereuses dans le cadre de fonctions régaliennes » (page 13 dossier de presse).

Delevoye sait que son régime Universel par point fait baisser les pensions et retarde l'âge de départ, alors il épargne les militaires et les policiers... Mais pas les Hospitaliers !

► 64 ans ! Tous perdants !

« Il est proposé que, pour la génération 1963, l'âge du taux plein soit fixé à 64 ans » (page 8 du dossier de presse).

**Le salarié (fonctionnaire ou non) qui partirait avant 64 ans serait pénalisé. Départ à 63 ans = moins 5%.
Départ à 62 ans = moins 10%.**

Le président et le 1^{er} Ministre, annoncent l'ouverture d'un grand débat sur les Retraites !

1. **Que discuter si les 42 régimes actuels sont supprimés ?**
2. **Que discuter si la CNRACL et la catégorie active disparaissent ?**
3. **Que discuter avec des pénalités pour les départs avant 64 ans ?**

**Le préalable à toute discussion, c'est le maintien de tous nos droits, le maintien des droits des hospitaliers, le maintien de la CNRACL et de la catégorie active.
La défense de nos retraites exige que le rapport Delevoye soit retiré.**

Sinon ?

Le rapport Delevoye consiste à nous briser les 2 jambes.

Débattre dans ce cadre revient à négocier l'antalgique !!!

- **Maintien de la CNRACL et de tous nos droits.**
- **Retrait du rapport Delevoye.**
- **Non au régime universel par Points.**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr